

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/76 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 avril 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drupe, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Fabienne Croze à Christian Roux, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Véronique Méneghin-caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE

La CCT a pour compétences, entre autres, l'aménagement du territoire et le développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

La présente Convention résulte d'une volonté commune de la Communauté de communes du Trièves (CCT) et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38) de poursuivre son travail en partenariat, en particulier pour :

- Assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique ;
- Développer le volet agricole de la Stratégie écologique du territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture réalisera, un travail d'animation territoriale avec les élus, acteurs du territoire et les agriculteurs. Elle réalisera des permanences à raison de 2 jours par mois et des rencontres avec des porteurs de projets agricoles et accompagnera l'émergence de projets collectifs. Elle participera au volet agricole de la Stratégie de transition écologique du territoire.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
2024		2024		
Animation territoriale	3 850 €	Autofinancement CCT		7 865 €
Accueil et suivi des porteurs de projet	770 €			
Aide à la Stratégie de transition écologique du territoire – volet agricole	3 245 €			
<i>Total</i>				
Total général	7 865 €	Total général	100%	7 865 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère pour l'année 2024 et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 8 avril 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

16/4/24

et de sa publication le

16/4/24

